



Épreuve d'admissibilité – catégorie B
Accès au grade de technicien principal
Spécialité technique
Examens professionnels 2020
RÉSOLUTION D'UN CAS CONCRET

Résolution d'un cas concret,

A partir d'un dossier à caractère administratif, assorti de plusieurs questions destinées à mettre le candidat en situation professionnelle.

Durée : 3h00

Coefficient : 1

DOCUMENTS JOINTS :

Document 1 : JOPF, ARRETE n° 624 MET du 23 janvier 2015 portant modification d'agrément de la société Tahiti Contrôle Technique pour assurer les vérifications réglementaires dans les établissements recevant du public 2 pages

Document 2 : Extrait du code de l'aménagement applicable en Polynésie française 8 pages

Document 3 : Extrait du code de l'aménagement applicable en Polynésie française, LIVRE V des établissements recevant du public TITRE 1 des établissements recevant du public CHAPITRE 4 règlement de sécurité 4 pages

Document 4 : Extrait du code des marchés publics applicable en Polynésie française 2 pages

Document 5 : Extrait SDIS de l'Ain. Les commissions de sécurité dans les établissements recevant, la vie des ERP 3 pages

Document 6 : Article de presse TNTV 12/8/2014 « la commission de sécurité passe au crible les établissements scolaires » 1 page.

Sujet

Vous êtes nouvellement nommé technicien principal en charge de l'entretien et de la gestion du patrimoine immobilier au sein de votre commune. Etendue sur plusieurs kilomètres, la collectivité regroupe un nombre conséquent de bâtiment recevant du public, dont les années de construction diffèrent. Cela concerne notamment, les 12 établissements scolaires accueillant les élèves à partir de la maternelle aux classes élémentaires. Le maire accorde un intérêt tout particulier à l'éducation : c'est la raison pour laquelle il a pour objectif de réhabiliter les bâtiments en manque d'entretien et procéder à la mise aux normes des installations techniques conformément aux derniers rapports de contrôles réglementaires.

Question n°1 :

(5 points)

- A) Dans une note à l'attention du directeur des services techniques (DST), vous définirez les notions de contrôles réglementaires et techniques applicables en Polynésie française. Vous explicitez en quoi ces deux notions sont liées.
- B) Vous présenterez sous forme de tableau, le mode d'organisation, de pilotage et de communication que vous souhaitez mettre en place pour mener à bien ces contrôles et les levées d'observations.

Question n°2 :

(8 points)

La commission de sécurité communale vient de donner un avis défavorable pour l'école maternelle de « *Freemotu* » (réf. Document n°7). L'état des installations techniques, la dégradation du clos ouvert sont les motifs avancés par la commission de sécurité.

- A) Quelles sont les conséquences d'un tel avis de la commission de sécurité ? Vous préciserez à cette occasion les obligations et responsabilités des divers intervenants.
- B) Afin de pouvoir répondre dans les meilleurs délais et lever les observations, votre DST vous demande de procéder aux travaux de mise aux normes. Vous lui proposerez un plan d'actions pour mettre en conformité l'ensemble du bâtiment.

Question n°3 :

(7 points)

Votre DST vous demande de proposer un plan d'organisation de remise à niveau de l'ensemble du parc immobilier scolaire de la commune. Sur la base de vos propositions, vous vous attacherez à préciser les étapes de l'opération, administrative, technique, budgétaire, ainsi qu'un planning de réalisation des travaux de rénovation.

Corrigé

Question n°1 (5 points) :

- A) Dans une note à l'attention du directeur des services techniques (DST), vous définirez les notions de contrôles réglementaires et techniques applicables en Polynésie française. Vous explicitez en quoi ces 2 notions sont liées.
- Introduction : définition du cadre réglementaire des bâtiments recevant du public applicable en Polynésie Française (Code de l'aménagement) ;
 - Classement et catégories des établissements ;
 - Périodicité des contrôles ;
 - Contrôle à l'ouverture des bâtiments neufs ;
 - Vérification de l'ensemble des installations techniques (contrôle qui s'effectue par une société agréée) ;
 - Contrôle technique pour l'ensemble des opérations de construction et d'aménagement.

B) Vous présenterez sous forme de tableau, le mode d'organisation, de pilotage et de communication que vous souhaitez mettre en place pour mener à bien ces contrôles et les levées d'observation.

- Introduction : Resituer le contexte

ORGANISATION	PILOTAGE	COMMUNICATION
<ul style="list-style-type: none"> - Listing, évaluation des besoins pour chaque établissement (recensement de l'ensemble des équipements avec plan, fiche technique et notice de fonctionnement). 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration des marchés de prestation, consultation et attribution (marchés de contrôle technique, électrique, sécurité incendie...); - Intervention des sociétés (remise des rapports); - Planification des travaux (montage budgétaire tel que intervention N+ x suivant l'urgence de l'observation); - Réalisation des travaux de mise en conformité (remplacement des appareils défectueux ...); - Vérification des travaux réalisés pour la levée des réserves (établissement du certificat de levée de non conformité). 	<ul style="list-style-type: none"> - Affichage des consignes de sécurité (plan de secours, informer les usagers, mise à jour des cahiers de visite périodique).

Question n°2 (8 points) :

La commission communale de sécurité vient de donner un avis défavorable pour l'école maternelle de « Freemotu » (réf . Annexe 1). L'état des installations techniques, la dégradation du clos couvert sont les motifs avancés par la commission de sécurité.

A) Quelles sont les conséquences d'un tel avis de la commission de sécurité ? Vous préciserez à cette occasion les obligations et responsabilités des divers intervenants.

- La commission relève un risque pour la sécurité des personnes ;
- Avis qui peut engendrer une fermeture de l'établissement ;
- Le maire est responsable de la sécurité des personnes, il engage sa responsabilité pénale. Il détient le pouvoir de suivre ou non l'avis de la commission ;
- Le Haut-commissaire peut s'opposer à l'avis du Maire s'il estime que le risque est trop important ;
- Suivant la gravité de l'observation, le maire engage dans les meilleurs délais les travaux ou propose un calendrier d'exécution et des solutions ;

- Une fois les travaux réalisés, le maire sollicite de nouveau l'avis de la commission pour permettre la levée des observations.

B) Afin de pouvoir répondre dans les meilleurs délais et lever les observations, votre DST vous demande de procéder aux travaux de mise aux normes. Vous lui proposerez un plan d'actions pour mettre en conformité l'ensemble du bâtiment.

-Listing de l'ensemble des observations ;

- Etablissement des priorités ;
- Mise en place d'un planning ;
- Définition des lots technique (Réf. Annexe 1) ;
 - Si compétence interne : établissement des cahiers des charges
 - Si compétence externe : consultation de maîtrise d'œuvre.
- Lots concernés : électricité, sécurité incendie, gros œuvre, menuiseries extérieure, peinture, désamiantage, couverture. Pour chaque lot, il s'agira de décrire les actions à mener type : installation disjoncteurs, appuis de fenêtres, reprise des maçonneries...

Question n°3 (7 points) :

« Votre DST vous demande de proposer un plan d'organisation de remise à niveau de l'ensemble du parc immobilier scolaire de la commune. Sur la base de vos propositions, vous vous attacherez à préciser les étapes de l'opération, administrative, technique, et budgétaire ainsi, qu'un planning de réalisation des travaux de rénovation. »

- Restituer le contexte ;
- Etablir un diagnostic général des bâtiments suite à une consultation publique ;
- Etablir les priorités ;
- Pré-dimensionner l'enveloppe financière ;
- Identifier les financements de fonds communs relatifs aux subventions ;
- Mise en place d'un plan pluriannuel d'actions ;
- Définir l'aspect réglementaire pour le droit de l'aménagement ;
- Retenir un maître-d'œuvre, contrôle technique, SPS, pour la réalisation des cahiers des charges ;
- Consultation des entreprises ;
- Planification des travaux en dehors des périodes scolaires ou en présence des élèves ;
- Communiquer les plannings d'intervention aux Directeurs des établissements concernés ;
- Notifier les marchés ;
- Mise en place d'un cadre de suivi des contrôles réglementaires pour chaque établissement avec une feuille de route définissant l'impact financier ;
- Etablir les contrats de maintenance pluriannuel.

APPRECIATION DETAILLEE :

CRITERES	FAIBLE	MOYEN	BIEN	TRES BIEN	OBSERVATION
FOND					
MISE EN VALEUR DES IDEES,					
QUALITE DE L'ARGUMENTATION					
CULTURE ET INGENIERIE TECHNIQUE					
MISE EN VALEUR DE LA PROBLEMATIQUE					
COHERENCE ET EQUILIBRE DE L'ENSEMBLE					
INTRODUCTION					
PRESENTATION DU SUJET					
ANNONCE DU PLAN					
PLAN					
QUALITE DU PLAN CHOISI					
RESPECT DU PLAN					
TRANSITION					
CONCLUSION					
PHRASE DE SYNTHESE					
OUVERTURE					
FORME					
ORTHOGRAPHE					
STYLE					
PRESENTATION					
ECRITURE					